

L'homologation de ce produit a été révoquée le 23 juin 2023.  
La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

**GREEN EARTH<sup>®</sup>**  
**BIO-MIST<sup>®</sup>**  
**Insecticide de jardin**  
**Prêt à employer**

Solution

Contient un insecticide botanique dérivé des fleurs du pyrèthre. Tue les insectes sur les fleurs et les légumes.  
Peut être employé jusqu'à la veille de la récolte.

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 23185 LOI P.A.

GARANTIE :

Pyréthrines	0,02 %
butoxyde de pipéronyle	0,20 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

*500 - 1 L*

Sure-Gro IP Inc.,  
P.O. Box 21001,  
Brantford, ON N3R 7W9  
1-800-268-2806

**MODE D'EMPLOI : BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.** Appliquer avec le pulvérisateur à gâchette ci-joint. Enfoncer le bouton au sommet et ajuster son gicleur pour obtenir la pulvérisation désirée. L'utiliser à l'extérieur, dans les serres ou dans la maison sur les plantes d'intérieur. L'employer pendant toute la saison de croissance ou comme traitement avant la récolte, alors que l'emploi d'autres insecticides est interdit à cause des résidus qu'ils laissent. Le pulvériser de manière à bien couvrir le dessous et le dessus des feuilles. Répéter le traitement chaque semaine ou selon le besoin pour supprimer l'infestation. Peut être utilisé jusqu'à la veille de la récolte. Employer ce produit avec prudence sur les jeunes plants tendres et le feuillage. L'essayer d'abord sur une ou deux feuilles pour s'assurer de son innocuité. L'appliquer tôt le matin ou le soir - mais jamais dans la lumière directe du soleil. Le pulvériser seulement lorsque l'air est calme et que la température est au-dessous de 32 °C. Le produit doit entrer directement en contact avec les insectes pour les tuer, car il n'exerce aucun effet résiduel.

**INSECTES SUPPRIMÉS :** altises, chrysomèles de l'aster, chrysomèles du concombre, cicadelles, coccinelles mexicaines des haricots, criocères de l'asperge, doryphores de la pomme de terre, fausses-arpenteuses du chou, fausses-teignes des crucifères (larves), lieuses, méloés, mouches blanches, piérides du chou, pucerons, pucerons verts du pêcher, punaises arlequines, punaises fétides, punaises ternes, scarabées du rosier, tétranyques, tisseuses.

**CULTURES ORNEMENTALES :** asters, azalées, bégonias, camélias, caoutchoutiers, chrysanthèmes, cornouillers, crassules, dahlias, fusain, fuchsias, géraniums, giroflées, glaïeuls, lauriers, lierre, matthiole, muflers, oeillets, palmiers kentia, rhododendrons, rosiers, violettes africaines, zébrines, zinnias.

**CULTURES VIVRIÈRES :** asperges, aubergines, brocolis, céleri, choux à rosettes, choux de Bruxelles, choux-fleurs, choux pommés, choux verts, épinards, feuilles de moutarde, haricots, laitue, navets, poivrons, pommes de terre, radis, tomates.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ce produit est toxique pour les poissons. Couvrir les aquariums et sortir les animaux familiers pour une heure quand on effectue le traitement. L'empêcher d'atteindre les lacs, les cours d'eau et les étangs.

**PREMIERS SOINS :** **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau et les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement toxicologique.

**ÉLIMINATION :** Ne pas le réutiliser le contenant vide. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

**Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1-800-268-2806. [www.greenearth.ca](http://www.greenearth.ca)**

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.